



Rennes Village intersyndical 28 avril 2023

INTER-PRO 35
 Le Syndicalisme Indépendant
 35, rue d'Échange 35000 RENNES
 N°250
 Mai 2023

PIC RENNES ARMORIQUE
P1
 LA POSTE
 DI SPENSE DE TIMBRAGE

**INTER
 PRO35**

*Le SYNDICALISME
 INDÉPENDANT*

RÉSISTER
 REVENDIQUER
 RECONQUÉRIR

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

MAI 2023
 N°250
 Au sommaire



La mère des batailles !

- ÉDITORIAL (P1)
- HISTOIRE (P2)
- UD EN ACTION (P3)
- INFO (P4-5)
- NOS SYNDICATS (P6)
- NOTRE UD (P7)
- INFO UD, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC, CLIN D'ŒIL DU PATOCHE (P8)

CITATION DU MOIS

"On ne discute pas avec des brouettes, on les pousse !"

Entendu en manifestation

On a beaucoup entendu ou lu cet élément de langage dans notre confédération pour définir la mobilisation pour l'abandon de la contre réforme Macron sur les retraites.

Le message nous va bien mais sa déclinaison concrète laisse perplexe pour utiliser un euphémisme.

Ce n'est pas l'heure de faire ici le bilan car nous continuons la bagarre pour imposer à Macron, le méprisant de la République, le retrait de sa loi scélérate.

Comme nous l'affichons et disons partout dans le département « **pas de retrait, pas de paix** ». C'est bien sur le terrain social que nous entendons bloquer, en tant que syndicalistes indépendants, la Macroneuse. Remettre notre sort aux mains des parlementaires serait pour le moins hasardeux. L'Histoire ouvrière est là pour le prouver.

Après une mobilisation qualifiée légitimement d'historique le 1^{er} mai, dans notre département comme ailleurs, comment comprendre que l'intersyndicale nationale attende le 6 juin pour remobiliser ? Les appareils nous avaient habitués hélas aux journées saute mouton, mais là ils ont fait fort ou plutôt ils ont fait tort aux travailleurs.

Comment comprendre de plus, qu'ils aillent en ordre dispersé rencontrer la première sinistre pour parler de sujets divers et variés, exactement comme le souhaitaient Macron et ses soutiens pour tenter de tourner la page d'une loi, toujours aussi massivement rejetée par « ceux qui ne sont rien » comme l'a dit Jupiter et qui aspirent à être tout.

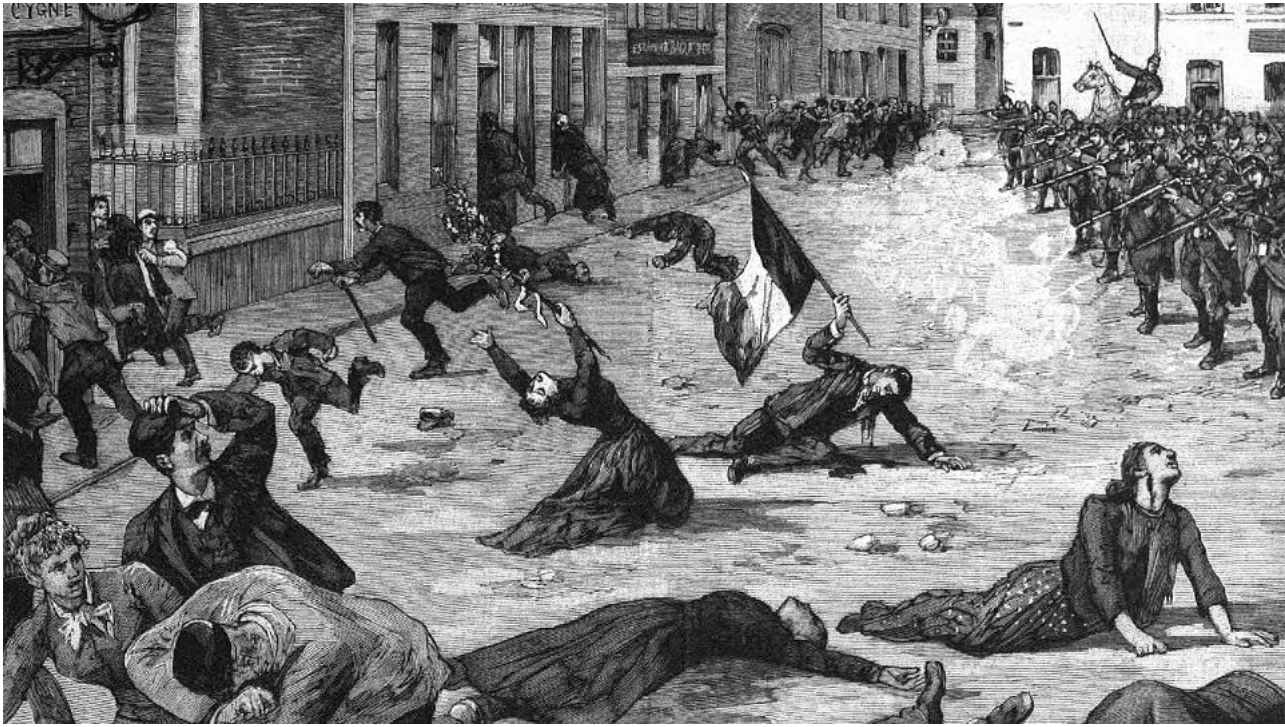
Nous avons pesé dans l'intersyndicale départementale pour ne pas attendre le 6 juin et obtenu gain de cause. **Nous appelons donc dans l'unité à la grève interprofessionnelle et à la manifestation demain mardi 23 mai. Il s'agit d'envoyer un message de combativité encore et toujours.**

Non, décidément non, nous ne tournons pas la page.

La mère des batailles mérite qu'on se donne tous les moyens pour gagner.

Vive la lutte, vive la vie, vive la sociale !
 Vive la cgt Force-Ouvrière !
 Rennes, le 22 mai 2023
 Fabrice LERESTIF
 Secrétaire Général

Les attaques contre le droit de grève



La fusillade de Fourmies le 1^{er} mai 1891 à Fourmies (Nord).

Depuis les débuts de l'organisation du mouvement ouvrier à la fin du XVIII^e siècle, force est de constater qu'il existe plus de lois visant à interdire, ou encadrer strictement, le droit de grève, plutôt que défendre ce droit fondamental des travailleurs.

La liste serait trop longue des attaques et des façons de procéder. États et patronat ont, depuis la nuit des temps et sur tous les continents, utilisé la force pour parfois faire feu sur les grévistes. Combien de 1er Mai sanglants de Chicago à Ankara, de Paris à Salonique. Sans oublier Saint Petersburg en 1905, Tien An Men en 1989, les dizaines de milliers de travailleurs agricoles massacrés en Amérique latine.

En France, tous les régimes autoritaires ont interdit les grèves. D'autres, en principe démocratiques, ont voulu les encadrer strictement. Aujourd'hui, les gouvernements et le patronat optent pour des mesures coercitives basées sur des lois.

La loi Le Chapelier de juin 1791 interdit les grèves. Napoléon durcit son nouveau code pénal en 1810 sur ce sujet. C'est son neveu (Napoléon III) qui va autoriser en 1864 pour la première fois en France la Grève qui reste tout de même et jusqu'en 1946 passible de licenciement. En 1872, la III^e République versaillaise la réinterdit. Avec la reconnaissance des syndicats en 1884, le droit de grève fait sa réapparition, mais dès 1892 le législateur va l'encadrer avec une série de mesures privilégiant obligatoirement la négociation dans tous les conflits du travail, tout en prenant soin d'interdire ce droit à tous les fonctionnaires. Quand ces derniers font tout de même grève, comme les postiers en 1910, ils sont brutalement révoqués, sans indemnité ni retraite. Idem dans le secteur privé où des milliers de cheminots (la SNCF n'existe pas encore) sont licenciés avant la Première Guerre mondiale. Avec la charte du travail de Pétain (novembre 1940), les syndicats et donc les grèves sont totalement interdits. Les grèves deviennent alors des actes de résistance contre l'occupant nazi et le régime de Vichy. Manifestations et débrayages étant trop dangereux (risques d'exécution et de déportation), la grève prend la forme du sabotage.

De la réquisition aux lois pernicieuses

Certaines professions restent interdites de droit de grève : les CRS et les magistrats judiciaires (décembre 1947), les fonctionnaires de police (septembre 1948), les surveillants de prison (1966). D'autres voient ce droit limité comme les contrôleurs aériens (décrets de 1964, 1987 et 1990), puis plus récemment dans l'audiovisuel public, les hôpitaux, les transports et l'éducation nationale.

Si, dans le secteur privé, les patrons usent et abusent du lock-out, dans le public et le parapublic, les gouvernements sont parfois tentés par la réquisition des travailleurs. De Gaulle a tenté de le faire en mars-avril 1963 contre les mineurs. Mal lui en a pris. Toutes les mines françaises se sont arrêtées. Aucun mineur n'a répondu aux avis de réquisition et finalement le 5 avril, les charbonnages de France ont dû augmenter les salaires de 12 à 25% ! Mais quelques mois plus tard (31 juillet 1963), le Général a fait voter une loi interdisant les grèves tournantes dans la fonction publique. Cette loi ne fut pas appliquée en mai 1968 vu l'ampleur du mouvement. Mais la loi du 27 décembre 1968 pénalise les grévistes en cas de violence pendant la grève (articles 414 et 415 du code pénal). Une simple chemise arrachée au DRH d'Air France (octobre 2015) a entraîné une levée de bouclier.

Avec la loi du 21 août 2007, le nouveau gouvernement Sarkozy s'attaque frontalement au droit de grève en instaurant l'obligation pour chaque salarié de se déclarer gréviste ou non 48 heures à l'avance dans les transports, loi validée par le Conseil d'État le 11 février 2008. Six mois plus tard, le « droit d'accueil » est imposé en cas de grève aux enseignants des écoles maternelles et primaires. L'offensive touche aussi le secteur privé. En octobre 2010, le préfet mandate des huissiers pour réquisitionner les grévistes de la raffinerie Total de Grandpuits et à Noël 2011, le gouvernement remplace les agents de sécurité grévistes des aéroports par des policiers.

Le droit de grève, acquis fondamental de la démocratie sociale, reste toujours la cible du gouvernement et du patronat.

Publié le 15 juin 2019 / Christophe Chiclet **L'Info Militante**

UN 1^{ER} MAI MASSIF, UNITAIRE, POPULAIRE ET COMBATIF !



Rennes 15 000 manifestants



St Malo 3000 manifestants



Fougères 2000 manifestants



Redon 5000 manifestants



Préparation de crêpes pour la caisse de grève



La Secrétaire d'Etat à la transition écologique a finalement renoncé à venir le 4 mai à Rennes mais on annonce sa venue demain. Nous avons un beau petit comité d'accueil (FO et CGT) à la gare de Rennes où nous avons au final distribué des tracts avec un très bon accueil de la population.

Rencontre annulée avec la secrétaire d'État.



Des manifestants opposés à la réforme des retraites, devant la préfecture de Région, vendredi 5 mai 2023, à l'occasion de la venue de la secrétaire d'État à l'écologie, Bérangère Couillard. | OUEST-FRANCE

Une rencontre avec la secrétaire d'État avait été envisagée, avant son départ de Rennes. Les délégués syndicaux ont finalement refusé, car elle leur demandait de venir en préfecture. « Une instrumentalisation du dialogue », a commenté Fabrice Lerestif, secrétaire général FO 35. Ils lui ont remis une lettre appelant au retrait de la réforme.

Extrait ... / Ouest-France 05-05-2023

Redon. Après une forte mobilisation ce 1^{er} Mai, quelle sera la suite ?

C'était une date importante, le pari est réussi pour les syndicats qui ont largement fédéré à Redon ce 1^{er} Mai. L'intersyndicale va désormais avoir à gérer la suite dans un calendrier compliqué avec peu d'événements nationaux mobilisateurs.

Ils étaient trois sur une grande scène déployée place de Bretagne à Redon. Olivier Robert, Stéphane Roulleau et Mostafa Bouhil respectivement responsables de la CFDT, de la CGT et de FO, représentants de l'intersyndicale, ont pris la parole à l'issue de la manifestation du 1^{er} Mai.

Pour la CGT se préparer « aux lois antisociales » ... /

Pour la CFDT « on va continuer » ... /

Absent du paysage syndical, bien que des syndiqués manifestent sous ses couleurs, FO était représenté pour la première fois. C'est Mostafa Bouhil, de l'union départementale, qui a pris le micro.



Du côté de FO, « ne pas entrer en discussion avec Macron »

Tribun, presque en campagne pour recréer une union locale disparue, il harangue la foule à coup de « **Macron est un homme dangereux** » et caresse dans le sens du poil ses homologues syndicalistes qui battent le pavé depuis janvier.

« Vous êtes nombreux aujourd'hui et vous le serez encore à travers cette intersyndicale qui tient la route. Nous avons une revendication claire : c'est le retrait de la réforme des retraites, rien d'autre. » Une formulation qui fait mouche dans ce qui ressemblerait à s'y méprendre à un hold-up. Il prévient : **« Toute organisation qui va songer à entrer en discussion**

Redon. Force Ouvrière veut reconstruire une Union Locale.

Fabrice Lerestif, secrétaire départemental de FO est venu rencontrer des militants à Redon. L'occasion de jeter les bases d'une nouvelle union locale et de rappeler que le syndicat reste mobiliser contre le report de l'âge légal de départ à la retraite et appelle à manifester partout en Ille-et-Vilaine le 23 mai 2023.



Fabrice Lerestif, secrétaire départemental de FO est venu rencontrer des militants à Redon. | OUEST-FRANCE

« On est là ». C'était le slogan entendu lors des manifestations c'est aussi le message que veut faire passer Force ouvrière dont les drapeaux étaient plutôt absents des cortèges de Redon.

Orpheline d'une union locale, le syndicat compte toutefois des adhérents dans les entreprises, principalement de l'industrie, mais aussi des sections syndicales.

Reconstituer une union locale

« Ce sont les aléas de choix de carrières de responsables locaux. Notre volonté est d'en reconstituer une. Ça ne se fait pas en un jour mais on vise la période entre notre congrès en septembre et la fin de l'année », explique Fabrice Lerestif venu à la rencontre de militants ce mardi 16 mai 2023. Il ne manque pas de rappeler

« le combat pour les salaires à Faurecia que l'on a gagné » comme pour montrer une force de frappe.

« Pas de retrait, pas de paix »

Évidemment, le mouvement social reste dans toutes les têtes. « Pour moi c'est clair :

pas de retrait, pas de paix », lance le secrétaire départemental. Il appelle d'ailleurs à ne pas attendre le 6 juin, date de la prochaine mobilisation.

« On appelle à être dans la rue le 23 mai 2023. Il y a une telle colère que c'est impensable d'attendre si longtemps. »

« Rien à faire à Matignon »

À l'heure même où Frédéric Souillot, le secrétaire général, était reçu à Matignon, Fabrice Lerestif n'en démordait pas : « Je ne vois pas ce que les confédérations vont faire à la table de Borne. On n'a rien à y faire. Encore moins quand on voit la méthode des discussions séparées. » Le patron de FO en Ille-et-Vilaine nourrit une vive inquiétude.

« Le mépris profite aux extrêmes »

« Il y a une vraie cassure depuis ce passage en force où l'on a volé deux ans de vie aux salariés. » Paraphrasant Albert Camus, il ne manque pas de pointer que « le ressentiment, ce mépris, on voit bien à qui il profite : aux extrêmes » lorsqu'il évoque les manifestations récentes.

Extrait ... / Ouest-France 16-05-2023

adspl

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU DIALOGUE SOCIAL ET DU PARITARISME
DANS LE SECTEUR DES PROFESSIONS LIBÉRALES

L'ADSPL a pour but de financer le dialogue social de proximité et les Commissions Paritaires Régionales des Professions Libérales (CPR-PL). Conformément aux dispositions de l'Accord national pour le développement du dialogue social et du paritarisme dans le secteur des professions libérales du 28 septembre 2012*, étendu par arrêtés du 28 décembre 2017 et du 5 janvier 2018** vous êtes, en tant qu'entreprise libérale, redevable de la cotisation prévue par cet accord.

* Celle-ci est destinée à financer le dialogue social de proximité et les Commissions Paritaires Régionales des Professions Libérales (CPR-PL).

** La décision du Conseil d'Etat du 21 janvier 2021 n'ayant annulé les arrêtés d'extension qu'à compter du 21 janvier 2021, il est rappelé que la cotisation 2020 appelée en décembre 2020 reste due.



Les CPR-PL c'est nouveau et c'est pour vous!

En l'absence de représentation des salariés dans les TPE, la loi Rebsamen de 2015 a instauré des commissions paritaires régionales interprofessionnelles. Le secteur libéral a décidé de mettre en place ses propres commissions.



Un appui aux TPE libérales sur les questions sociales, d'emploi et de formation.

Les CPR-PL sont un appui pour répondre aux besoins et questions en matière de dialogue social, et sur les dispositions légales et conventionnelles qui leur sont applicables.



Pour 9€ en moyenne de cotisation par salarié. Accès permanent aux services des CPR-PL.

Le financement des CPR-PL est assis sur une cotisation basée sur 0,04 % de la masse salariale, soit en moyenne 9 € par an par salarié.

Les CPR-PL au service des employeurs et de leurs salariés

Les Commissions paritaires régionales dédiées aux professions libérales (CPR-PL) ont des missions définies par la loi :

- ▶ Donner aux salariés et aux employeurs toutes informations ou tous conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles qui leur sont applicables pour une meilleure information des acteurs sur le droit en vigueur.
- ▶ Apporter des informations, débattre sur les questions spécifiques aux TPE et à leurs salariés. Ainsi la CPR-PL est aussi une instance de concertation sur des sujets comme l'emploi, la formation, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les conditions de travail, la santé au travail, l'égalité professionnelle, le travail à temps partiel et la mixité des emplois... Toutefois, elle n'a pas de pouvoir en matière de négociation collective.
- ▶ Faciliter, sur demande des intéressés, le dialogue et la prévention de conflits individuels ou collectifs, internes à l'entreprise, n'ayant pas donné lieu à la saisine d'une juridiction.
- ▶ Faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.

Qui sont vos représentants dans les CPR-PL ?

Les CPR-PL sont composées de deux collèges de dix membres titulaires chacun : les employeurs libéraux d'une part, représentés par l'UNAPL et les salariés d'autre part, représentés par cinq confédérations représentatives de salariés (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC). À ce jour, 7 CPR-PL ont été installées, 3 sont en cours d'installation et 3 autres devraient être installées prochainement. Les OS siègent face à l'UNAPL qui fédère 68 professions libérales, il y a entre autres :

Les architectes, les huissiers de justice, les avocats, les comptables, les optalmos, les masseurs, les infirmiers, ... (liste complète à l'adresse : [Organisations membres | UNAPL=](#))

Nos représentantes : Sophie Tisserand (UD 22) et Emmanuelle Denoual (UD 56)



L'UD aux cotés de ses militantes et militants !

Élections

SDAS FO FO s'implante à l'ADMR Pays d'Antrain.

Une belle réussite aux élections du CSE.

Titulaire 22 voix FO sur 30

Suppléante 19 voix FO sur 30

Félicitations à Marie-Claude et Estelle



FO MÉTAUX Carton plein chez Carl Zeiss à Fougères.

Les élections au CSE de l'entreprise Carl Zeiss à Fougères se sont déroulées fin avril.

La liste FO fait carton plein en remportant les 10 sièges (4 dans le premier collège, 4 dans le second et 2 dans le troisième).

Bravo à Chantal et à son équipe

SDAS FO

Formation prévention de la perversion du management agressif.

Vendredi 21 Avril 2023 à UD FO 35

Grand merci à KERSTIN, Psychologue Clinicienne



Conseil Départemental 35 / 11 mai 2023
Les oubliés exclus du Ségur.

Une délégation dont un représentant FO a été reçue par 2 conseillers départementaux et 2 personnels de l'aide à l'enfance.

Ils ont entendu... mais il ne faut pas lâcher ; 183€ pour toutes et tous !!!

Merci à Logan, Xavier, Chantal pour leur présence ainsi qu'au soutien de Fabrice



FNEC-FP FO Bureau extraordinaire

Le 16 mai, un bureau extraordinaire de la FNEC-FP 35 a eu lieu en présence des syndicats SNUDIFO (2), SNFOLC (3), SPASEENFO (1), FO-ESR(1) pour mettre en place la nouvelle équipe.

Ce bureau a débuté par une intervention de Fabrice Leresitif, qui a fait un point sur la situation générale et ensuite Mostafa BOULIL en sa qualité de secrétaire a fait le bilan de la mandature et le bureau a procédé à la désignation d'une nouvelle équipe :

Secrétaire Départemental Bastien JOYAUX (SNFOLC 35)

Trésorier Patrick VÉGUER (SPASEEN FO35)

Secrétaire Adjointe Maiween LE CORRE (SNUDI FO 35)

Vos droits Ce qui change

Actée en avril, la revalorisation des prestations sociales est active en mai. Le RSA passe à 608,12 euros pour une personne seule, soit une augmentation de 9,58 euros. Les allocations familiales enregistrent elles une augmentation de 2,24 euros pour un couple avec deux enfants. Le Smic est réhaussé de 2,22 %, soit une revalorisation de 30,01 euros du Smic net mensuel. Mais hors ce mécanisme automatique réglé sur l'inflation, toujours pas de coup de pouce. Ces « augmentations » n'ont pas de quoi permettre des folies, d'autant que l'inflation repart à la hausse en avril, à 5,9 % sur un an. La légère inflexion des prix de l'alimentaire est toute relative pour les porte-monnaie modestes. Les produits frais ont pris 10,2 % sur un an (17 % en mars) et le reste de l'alimentaire affiche en avril une hausse toujours proche de 16 % sur un an.



Publié mercredi 3 mai 2023

COMMISSION HANDICAP

Permanences Handicap-Emploi
Accès aux droits des accompagnants

Sur rendez-vous tous les 3^{ème} mercredi de chaque mois tél. : 02.99.65.36.60



38^{ème} Congrès Union Départementale des syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine



VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023
St-Père-Marc-en-Poulet



8h30

Salle polyvalente



En présence de Frédéric SOUILLOT
Secrétaire Général de la Confédération
et Patrick PRIVAT Trésorier de la Confédération

Fonds de grève :

s'adresser à Marie-France ou aux trésoriers afin qu'ils vous indiquent les éléments nécessaires pour la constitution du dossier. Les dossiers sont à déposer à Marie-France.

Un seul mot d'ordre
l'abrogation !

Manifestation
mardi 23 mai

11h Rennes
Place de Bretagne

18h St Malo
Médiathèque

CLIN D'ŒIL DU PATOCHE

**ON NE DISCUTE PAS
AVEC DES BROUETTES,**



**ABROGATION DES LOIS
SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES**

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

**Pour FO, le dossier n'est pas clos,
rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !**

Nos stages

STAGES CFMS 2023

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Lundi 12 au vendredi 16 JUIN	DÉCOUVERTE	5 jours
Lundi 25 au vendredi 29 SEPT.	DÉCOUVERTE	5 jours
Mardi 10 au jeudi 12 OCTOBRE	CONNAITRE SES DROITS	3 jours
Lundi 13 au vendredi 17 NOV.	LE C.S.E.	5 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENT PAS,
il est possible de s'inscrire à un stage identique
DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER :
02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

**Nos Unions
Locales**

RENNES
35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60

ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO
8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97

ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN
07.83.67.25.78

ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES
7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49

ulfofougeres@orange.fr
Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ
45, rue de Paris 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80

ulfovitre@orange.fr

REDON
1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.48
06.26.88.51.88

fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

35

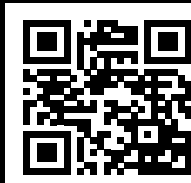
Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

L'AFOC 35

**ASSURE SES
PERMANENCES
UNIQUEMENT
SUR RDV**

**CONTACTEZ-NOUS :
TÉL. : 02 99 65 36 66**

POUR PLUS D'INFOS :



**Pensez à vos timbres :
commande, paiements
et suivi sur eFO.**

TIMBRES 2023 : 5,20 €
tresorerie.udfo35@orange.fr